

Portrait de branche - Cabinets médicaux -

Introduction/définitions

Les données présentées ici concernent les entreprises libérales du secteur des « cabinets médicaux » (NAF 851C). Elles sont issues de plusieurs sources :

- concernant les établissements et les effectifs salariés : celles de l'OPCA PL; la DCASPL (croisement de sources INSEE et DGI) ;
- concernant les caractéristiques des salariés (catégories professionnelles, structures d'âge, natures des contrats de travail, etc.) ainsi que les mouvements de main d'œuvre : les données INSEE ;
- concernant les pratiques de formation : l'OPCA PL.

1. Les établissements en 2005

Nombre de cabinets et de salariés selon la source

	Nombre établissements	EFFECTIF SALARIE
Source OPCA PL (2005)	35 586	MOYEN (ETP) 2005 : 84 140
Source INSEE (2004)	53 321 (et 12 851 à 0 salariés) soit 66 172	86 138 postes répartis en 108 000 Salariés passés dans l'année et 1400 apprentis, emplois aidés, stagiaires soit 109 400 personnes physiques

Le nombre de cabinets recensés par l'INSEE dans le secteur est bien supérieur, du fait de l'existence d'un nombre important de structures sans salariés. La différence de nombre de salariés par contre, s'explique par le fait que l'INSEE compte en salariés passés dans l'année quand l'OPCA PL compte en équivalent temps plein. Enfin les données INSEE datent de 2004.

On notera cependant la convergence des données entre le nombre ETP 2005 de l'OPCA PL de 84 140 et le nombre de postes pour l'INSEE de 86 138.

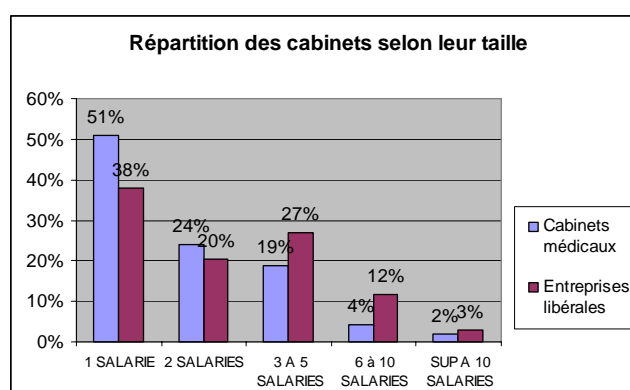
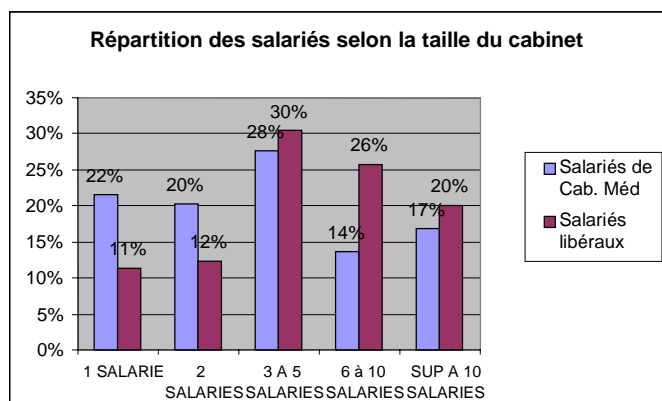
Répartition des cabinets par tailles

Selon les données de la caisse de retraite, 44% des cabinets médicaux emploient 2 ou 3 salariés et les deux tiers des salariés sont dans des cabinets de 2 à 6 salariés.

L'OPCA PL indique les tranches « d'effectifs moyens » ETP, qui ne sont donc pas directement comparables avec les données de la caisse de retraite :

	1 SALARIE	2 SALARIES	3 A 5 SALARIES	6 à 10 SALARIES	SUP A 10 SALARIES	TOTAL
NBRE Entreprise	18 173	8 556	6 661	1 554	642	35 586
%	51%	24%	19%	4%	2%	100%
NBRE SALARIES ETP	18 173	17 112	23 230	11 534	14 091	84140
%	22%	20%	28%	14%	17%	100%

Source : OPCA PL



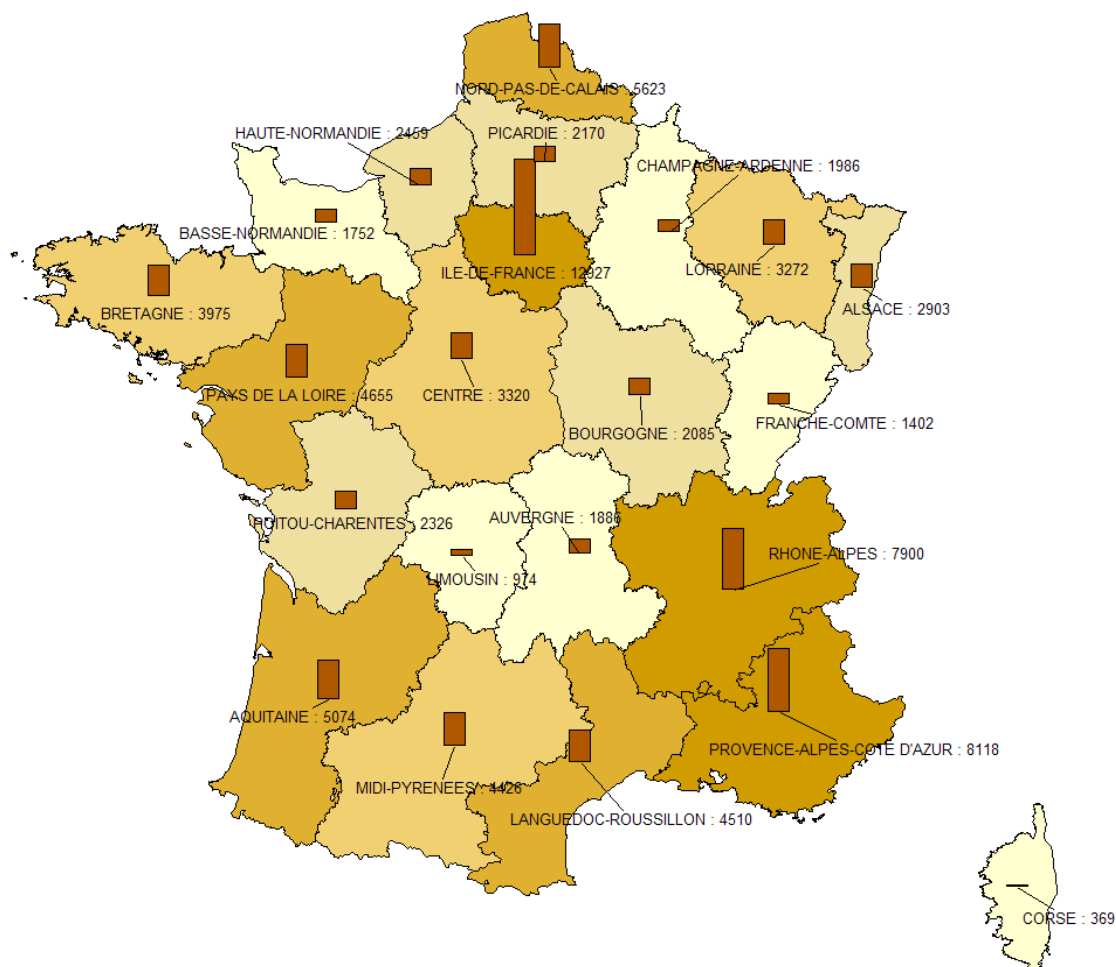
42% des salariés de cabinets médicaux sont dans des cabinets de 1 à 2 salariés contre 22% pour l'ensemble des salariés de professions libérales. Inversement, seuls 6% travaillent dans des structures de plus de 6 salariés alors que 15% des salariés le sont dans une structure de cette taille.

Les entreprises à un seul salarié sont la configuration la plus fréquente pour les cabinets médicaux (51% contre 38% pour l'ensemble des professions libérales).

Répartition des cabinets par régions

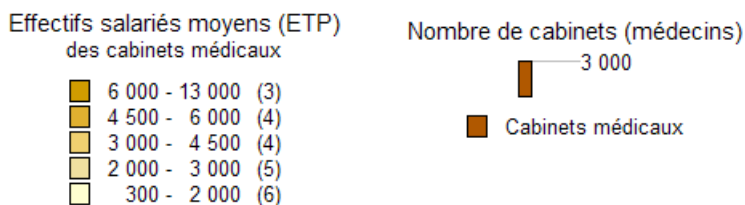
La carte ci-après montre que les régions qui connaissent le plus grand nombre de cabinets médicaux et de salariés sont l'Île de France, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. Inversement, l'Auvergne, le Limousin, la Basse-Normandie, la Champagne et la Franche-Comté comptent moins de 2000 salariés.

Nombre de cabinets médicaux et effectifs salariés (ETP) 2005



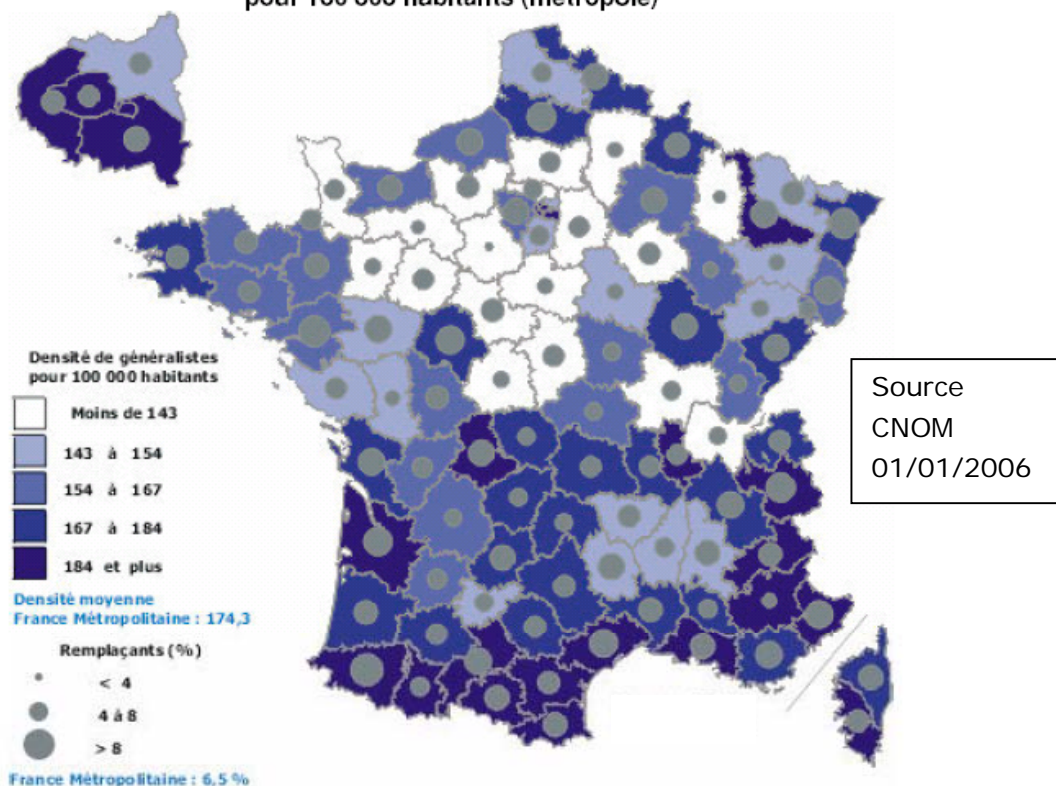
Les chiffres figurant dans la carte correspondent à l'effectif ETP en région.

Source : OPCA PL



La densité de médecins est, elle, différente selon les régions et départements avec des régions plutôt riches et peuplées qui ont une forte densité médicale et des régions pauvres et désertifiées. On notera quelques rares régions comme la Corse pour laquelle le nombre de cabinets est faible mais la densité est forte.

Densité départementale de médecins généralistes en activité professionnelle (total en activité)
pour 100 000 habitants (métropole)

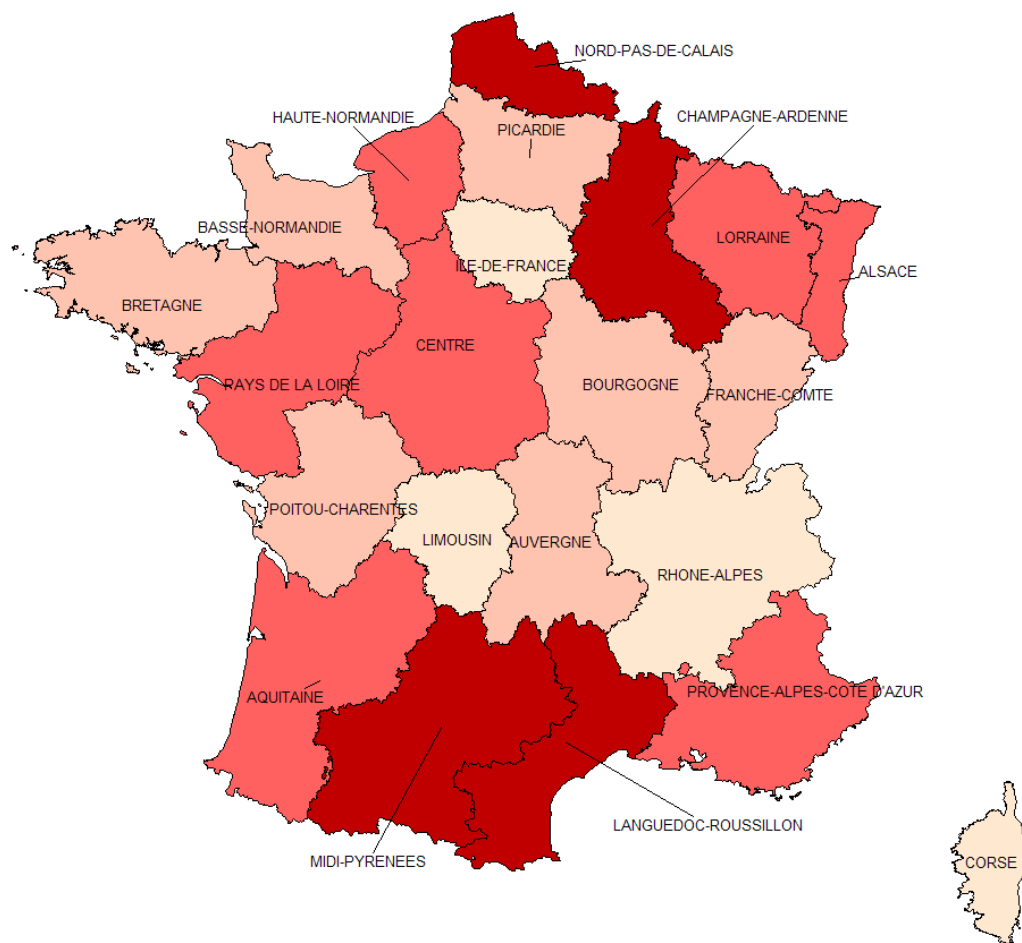


Le poids relatif des salariés de cabinets médicaux parmi l'ensemble des professions libérales fait ressortir des régions différentes : le Nord Pas de Calais, la Champagne-Ardenne, le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon sont les régions dans lesquelles la part des effectifs salariés de cabinets de médecin dans le total des effectifs salariés des cabinets libéraux est la plus importante.

Inversement, en Ile de France, Limousin et Rhône Alpes, les cabinets médicaux représentent moins de 22% des salariés de l'ensemble des professions libérales, ce qui est sensiblement moins que la moyenne nationale (qui tourne autour de 25%).

Part des salariés des cabinets médicaux dans les effectifs des professions libérales en régions en 2005

Source OPCA PL



Proportion des eff. salariés des cab.médicaux dans le total régional des professions libérales

- 26,0%-28,0% (4)
- 24,0%-26,0% (7)
- 22,0%-24,0% (7)
- 16,8%-22,0% (4)

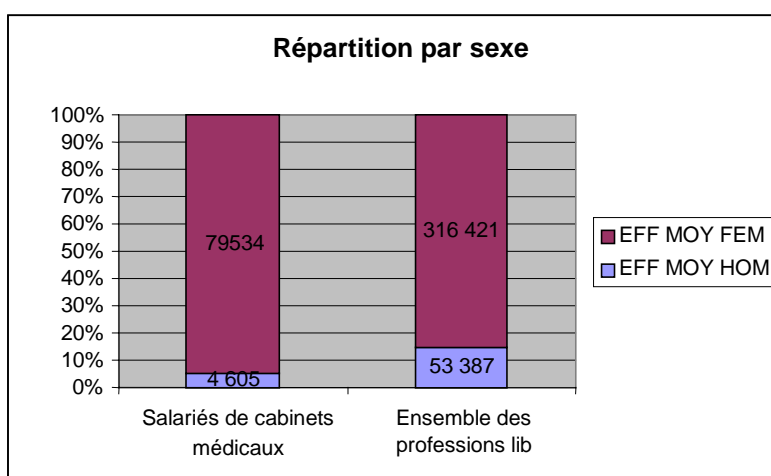
2. Les salariés

Evolution récente du nombre de salariés

Source OPCA PL	2004			2005			Variation EFF TOT	
	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	val.abs.	%
Salariés de cabinets médicaux	5 048	77 757	82 805	4 605	79 534	84 140	+1 335	+1,6%
Ensemble des professions lib	48 525	311 328	359 853	53 387	316 421	369 773	+9 920	+2,7%

Le nombre moyen de salariés de cabinets médicaux a légèrement augmenté entre 2004 et 2005.

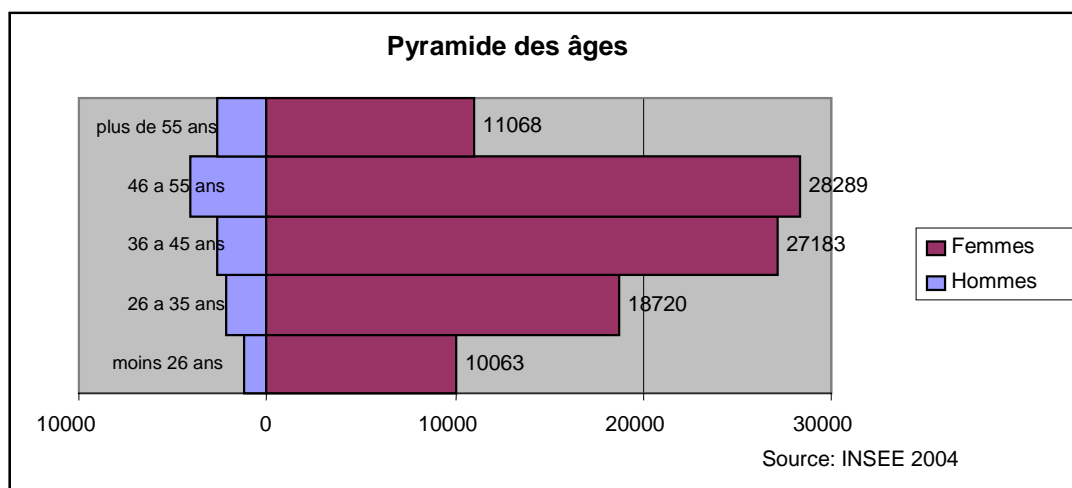
Répartition par sexe



Les salariés des cabinets médicaux sont des femmes à près de 95%, soit 10% de plus que pour l'ensemble des professions libérales.

Source OPCA PL

Tranches d'âges



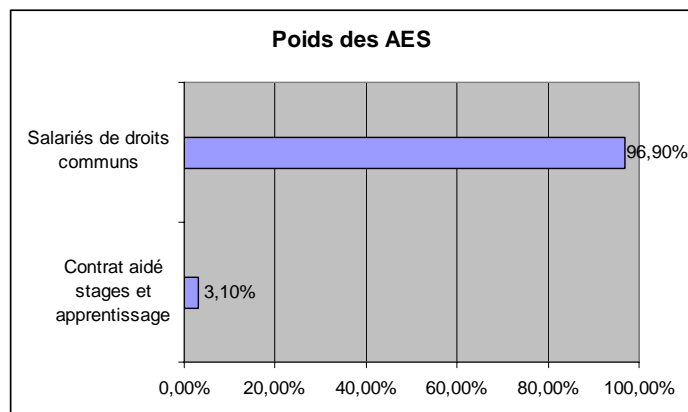
La moyenne d'âge des salariés de cabinets médicaux est de 44 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes.

Comme on l'observe sur la pyramide des âges, les femmes ont pour la majorité d'entre elles (58%) entre 35 et 55 ans.

Le poids des 46-55 ans laisse penser que l'accélération des départs en retraite des salariés des cabinets médicaux ne commencera pas avant une dizaine d'années, la jeune génération compensant actuellement le poids des plus de 50 ans. Une question se pose cependant : avec les départs massifs de médecins (libéraux), qui devraient démarrer à partir de 2007 et s'accroître les années suivantes, certains cabinets risquent de disparaître, et sans doute générer des départs contraints des collaborateurs salariés.

Types de contrats : « Ordinaire » et AES¹ (source INSEE)

L'INSEE qualifie « d'ordinaire » les CDD ou CDI qui ne sont pas en contrats aidés.



Les contrats aidés, contrats d'apprentissage ou stages représentent 3,1% de l'ensemble des contrats passés par les cabinets médicaux en 2004, ce qui est légèrement supérieur aux autres professions de santé.

		homme	femme	Ensemble
Moins de 26 ans	AES	62 (14%)	367 (86%)	429 (100%)
	Ordinaire	1245 (11%)	10063 (89%)	11308 (100%)
26/35 ans	AES	32 (16%)	170 (84%)	202 (100%)
	Ordinaire	2116 (10%)	18720 (90%)	20836 (100%)
36-45 ans	AES	27 (9%)	267 (91%)	294 (100%)
	Ordinaire	2699 (9%)	27183 (91%)	29882 (100%)
46-55 ans	AES	32 (10%)	277 (90%)	309 (100%)
	Ordinaire	4123 (13%)	28289 (87%)	32412 (100%)
plus de 55 ans	AES	11 (9%)	110 (91%)	121 (100%)
	Ordinaire	2582 (19%)	11068 (81%)	13660 (100%)
Total		12929 (12%)	96514 (88%)	109443 (100%)

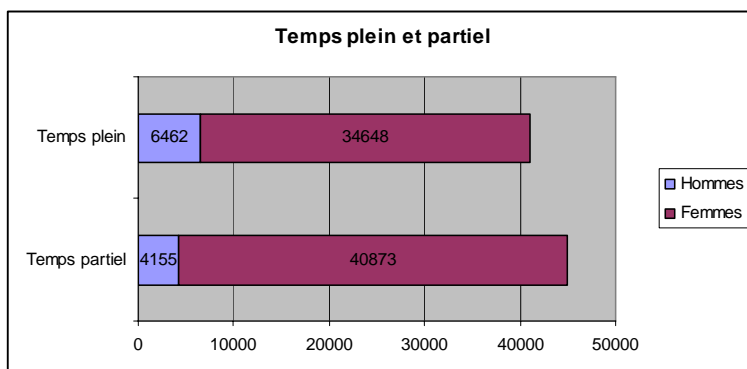
Le détail des caractéristiques des contrats aidés par tranches d'âge et par sexe permet de faire les constats suivants : Les AES (apprentis, emplois aidés, stagiaires) concernent en priorité les femmes de moins de 26 ans.

Dans l'ensemble, les hommes sont assez peu concernés.

Les salariés de plus de 36 ans sont relativement nombreux à avoir ce type de contrats.

Source INSEE (unité de compte = contrats -et non salarié).

Temps plein/temps partiel



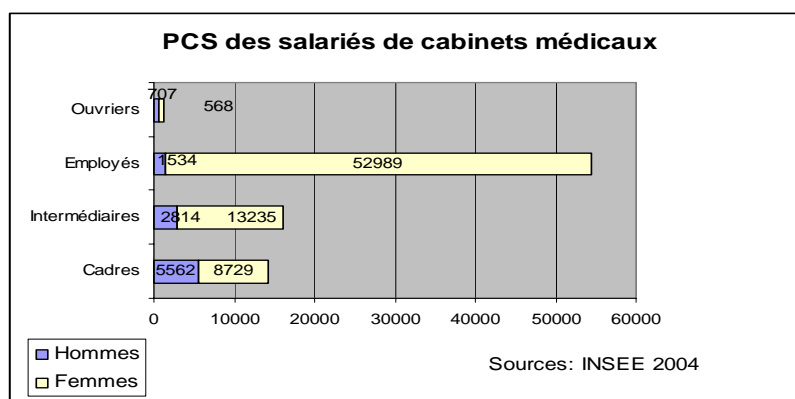
Le temps partiel est majoritaire pour les salariés de la branche (52%).

Les hommes sont majoritairement à temps plein (61% des hommes) alors que les femmes sont majoritairement à temps partiel (54% de temps partiel et 46% de temps plein).

Source INSEE 2004

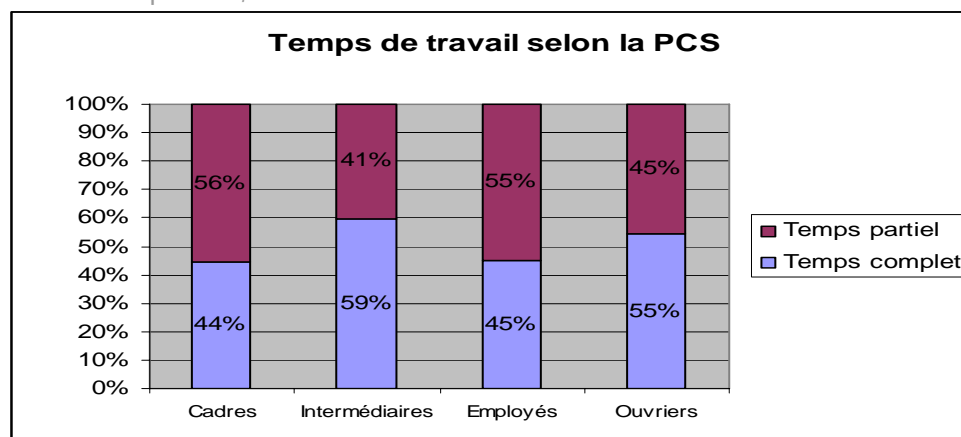
¹ Apprentis, Emploi aidé, stagiaire

Catégorie socio-professionnelle



Les salariés de la branche sont à 63% des employés et, même, à 61% des employés.

Les cadres constituent tout de même 17% des salariés de la branche. Il peut s'agir de techniciens en radiologie, d'infirmières, d'orthoptistes, de kinésithérapeutes, etc...



Les ouvriers ne représentent que 1% des salariés de la branche. Il s'agit normalement de personnel de nettoyage mais il est très probable qu'il est classé en « employé ».

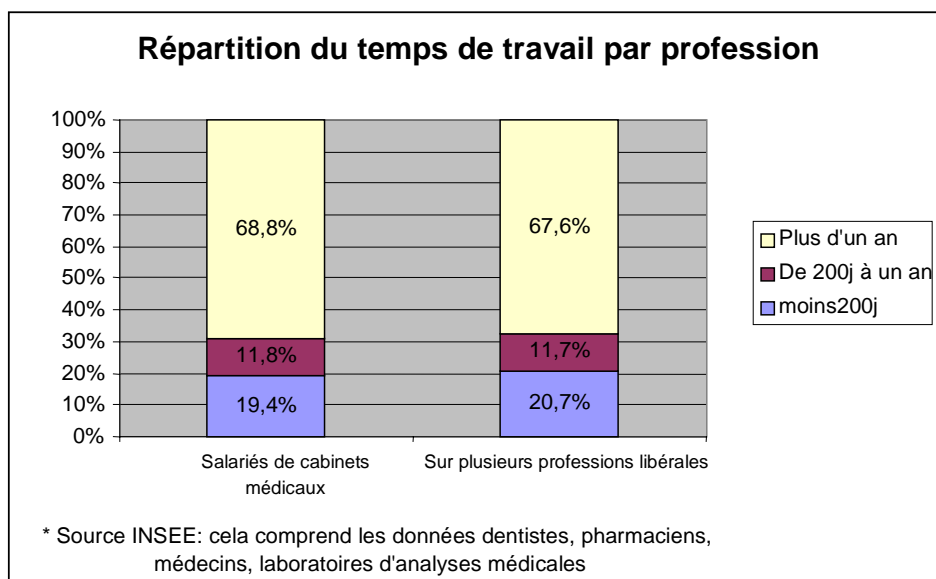
52% des hommes salariés de la branche sont cadres.

Comme on peut le voir sur le graphique ci-contre, le temps de travail est variable selon la catégorie socioprofessionnelle. En particulier ce sont les intermédiaires qui sont le plus à temps complet et les cadres qui sont le plus fréquemment à temps partiel.

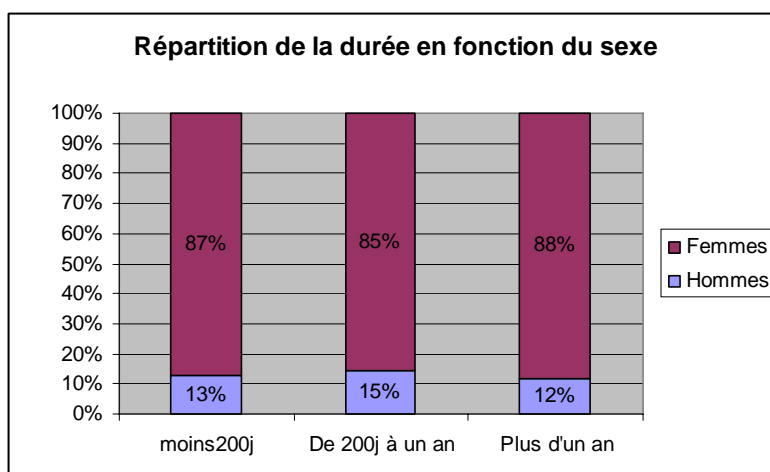
Mobilité professionnelle, durée en emploi

En ce qui concerne le niveau des entrées/sorties dans la profession, nous ne disposons que des données INSEE concernant la durée d'un salarié dans un poste.

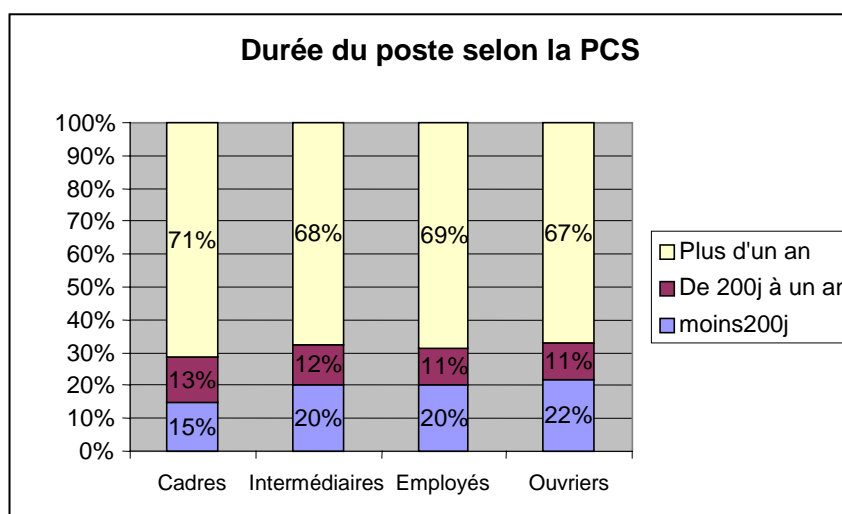
Les postes des salariés de cabinets médicaux sont plus des deux tiers à durer plus d'un an, et moins d'un sur cinq à n'avoir pas dépassé les 200 jours, ce qui est dans la « norme » de l'ensemble de la branche « santé ».



71% des cadres occupent leur poste depuis plus d'un an. Même si les ouvriers ont des emplois de durée légèrement plus courte, ils sont plus des deux tiers à être en poste depuis plus d'un an.



Dans l'ensemble, la durée des postes pour les salariés de cabinets médicaux est similaire à celui de l'ensemble de la branche santé. Il varie peu en fonction du sexe ou de la catégorie socioprofessionnelle.



Points à retenir / Commentaires / Liste de questions

- Le secteur est essentiellement composé de TPE (autour de 1 à 3 salariés); probablement une à deux assistantes administratives/accueil et une personne chargée de l'entretien des locaux
- Le nombre de salariés de cabinets médicaux a augmenté, probablement, entre autre, parce que cela permet un transfert de tâches, soit pour l'aspect « traitement administratif », voir auprès d'infirmières ou d'orthoptistes par exemple pour la gestion d'une partie des actes médicaux.
- Les cadres salariés sont assez nombreux, certainement quelques médecins remplaçants et du personnel qualifié (infirmière, kinésithérapeute, orthoptiste, etc...)
- Les grandes régions qui comptent le plus d'entreprises et emploient davantage de salariés sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Mais c'est dans cette dernière région que la part des effectifs salariés de cabinets médicaux dans le total des salariés de professions libérales est la plus forte, et qui semble donc la plus spécifique de ce point de vue.
- La profession est féminisée (pour les salariés), et majoritairement à temps partiel
- Les salariés sont titulaires en majorité en contrats « ordinaires » au sens de l'INSEE (CDI ou CDD, hors apprentissage et emplois aidés). Les contrats aidés sont utilisés pour toutes les tranches d'âges.
- Les structures d'âge laissent augurer de faibles départs en retraite de salariés dans les prochaines années.
- 61% des salariés sont des employées.
- La part du temps partiel est largement corrélée au sexe (supérieure pour les femmes)
- Les deux tiers des salariés sont en poste depuis plus d'un an. Globalement, les effectifs salariés sont relativement stables, il y a peu de rotation de personnel.
- Quelles conséquences pour le décalage entre la pyramide des âges des employeurs et des salariés ?

3. Les pratiques de formation

Nombre de stagiaires et nombre d'heures de formation

	Diplômant ou certifiant		Non diplômant ou non certifiant		Ratio du nombre d'heures par stagiaire	
	nbre de stagiaires	heures	nbre de stagiaires	heures	diplômant ou certifiant	non diplômant ou non certifiant
Cabinets médicaux	270	46 093	4 727	323 759	171	68
%	5%	12%	95%	88%		
Ensemble	8 624	2 622 894	34 832	1 268 175	304	36
%	20%	67%	80%	33%		

Globalement, **les salariés de cabinets médicaux représentent 11,5% des stagiaires et 9,5% des heures effectuées, pour 23% des effectifs salariés recensés par l'OPCA PL.**

Cela traduit un **taux d'accès à la formation faible**. On observe que la part des formations diplômantes ou certifiantes est nettement moindre que pour l'ensemble des professions libérales, tant en nombre de stagiaires qu'en nombre d'heures. En revanche, les formations non diplômantes sont en moyenne relativement longues (68 heures contre 36 heures pour l'ensemble des professions libérales).

Les principaux diplômes ou certificats visés sont les CQP secrétariats (37) et des diplômes universitaires divers (25).

Taux d'accès à la formation

	Taux d'accès homme	Taux d'accès femme	Taux d'accès H/F
Cabinets médicaux	8%	6%	6%
Ensemble prof. libérales	19%	11%	12%

Le **taux d'accès à la formation est moitié moins élevé pour les salariés de cabinets médicaux que pour l'ensemble des professions libérales**. Ce faible accès s'explique sans doute d'abord par le fait que les emplois salariés dans les cabinets médicaux sont des emplois non spécifiques, peu de cabinets ont des salariés qui participent aux actes médicaux, à leur interprétation ou à leur suivi, en dehors de l'aspect administratif.

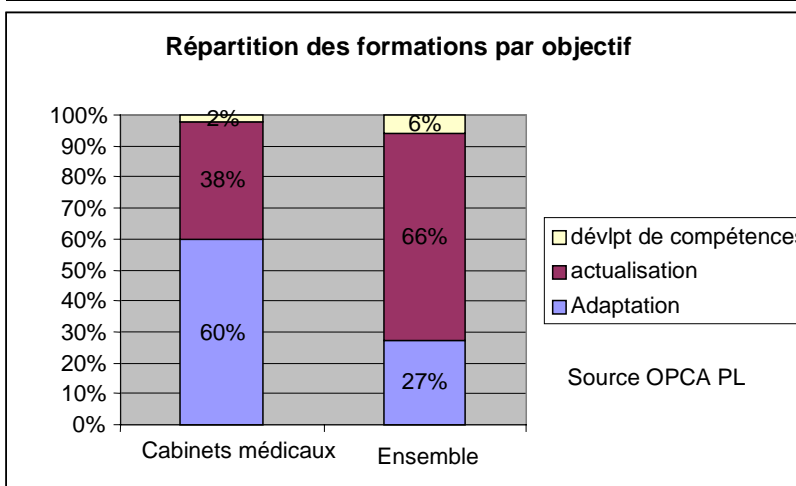
	Taux d'accès Homme	Taux d'accès femme
Cadres	1%	1%
Professions intermédiaires	0%	0%
Ouvriers et employés	15%	8%

Chiffres calculés à partir des données de l'OPCA pour la formation et de l'INSEE pour la répartition par PCS

Les cadres ont un taux d'accès à la formation très faible mais équilibré entre les hommes et les femmes tandis que les employés hommes partent nettement plus en formation que les employées femmes. Les techniciens ne partent que marginalement en formation.

Répartition par types de dispositifs : plan, périodes, contrats

	Nbre de stagiaires par type de formation				Nbre de stagiaires plan par domaine de formation		
	contrats	période	plan	Total	Adaptation	Actualisation	dévlpt de compétences
Cabinets médicaux	613	0	4 384	4 997	2 616	1 671	97
Ensemble prof. lib.	4 271	3 060	36 125	43 456	9 921	23 957	2 247



Le plan concerne 88% des stagiaires, contre 83% en moyenne. La période n'est pas encore utilisée.

Les cabinets médicaux effectuent surtout des actions d'adaptation de compétences (60% contre 27% en moyenne).

Le développement de compétences (2%) représente un tiers de celui de l'ensemble des professions libérales. Il y a relativement peu d'actions d'actualisation (38%) en comparaison aux autres branches (66%). Cela tient sans doute aux différences de profils de publics en formation.

Profil des personnes en formation

	Nombre de stagiaires par catégories socio-professionnelles et sexe								
	Employé		Technic		Cadre		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
Cabinets médicaux	320	4 515	0	4	39	119	359	4 638	4997
%	6%	90%	0%	0%	1%	2%	7%	93%	100%
Ensemble	4560	27526	1687	1142	2583	5958	8830	34626	43456
%	10%	63%	4%	3%	6%	14%	20%	80%	100%

La catégorie des employées est sur-représentée par rapport à la moyenne (90% des stagiaires contre 63% tous salariés confondus). Sans doute les cadres salariés sont-ils plus jeunes et récemment sortis du système de formation initiale, ce qui explique cet écart.

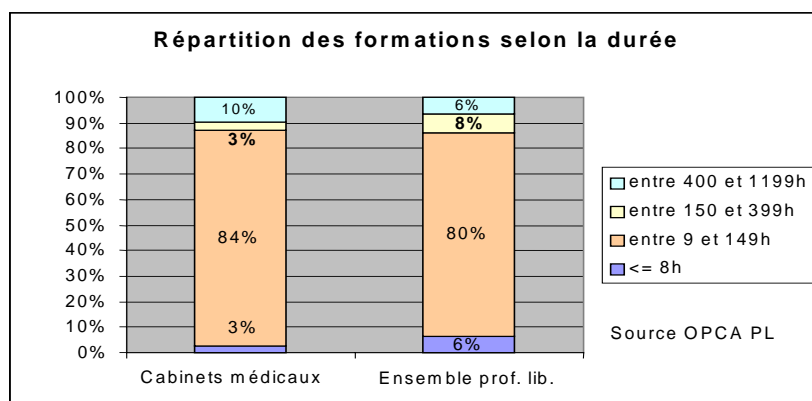
	-25 ans		25 ans à 44 ans		45ans et +		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Cabinets médicaux	1 061	21%	2 743	55%	1 193	24%	4 997
Ensemble	8 064	19%	26 996	62%	8 396	19%	43 456

Les « 45 ans et plus » sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires en formation, au détriment des « 25 à 44 ans ».

Durée moyenne de formation

	durée des actions					
	<= 8h	entre 9 et 149h	entre 150 et 399h	entre 400 et 1199h	>1200h	Total
Cabinets médicaux	144	4 203	170	476	4	1 546
Ensemble prof. lib.	2 674	34 573	3 379	2 680	150	43 456

La grande majorité des actions de formation sont de courte durée, comprises entre 9 et 149h. On peut relever la faible part de formations d'une journée ou moins et la part relativement importante des formations de plus de 400h.



Points à retenir / Commentaires / Liste de questions

- Le taux d'accès à la formation des collaborateurs salariés des cabinets médicaux est nettement plus faible que la moyenne ; on constate alors des grandes disparités hommes/femmes chez les employés et un très faible taux de départ en formation pour les cadres ; Ces différences tiennent sans doute aux spécificités des salariés en fonction dans les cabinets libéraux : une partie minoritaires de cadres qui sont vraisemblablement plus jeunes, sont sortis récemment de la formation initiale et ont peu de besoins de formation à court terme d'un côté, et de l'autre des personnels plus âgés, occupant des emplois moins qualifiés dans des fonctions administratives ou connexes, et pour lesquels les formations sont courtes, liées à l'adaptation au poste de travail (sans doute de type informatique/bureautique...) et assez peu stratégiques pour l'employeur.
- Les formations sont à 95% des formations non diplômantes ou non certifiantes,
 - Les actions d'adaptation sont les plus fréquentes. Il conviendrait cependant de préciser ce que recouvrent ces actions de formations, et sur quels types de collaborateurs salariés elles sont ciblées le cas échéant.
 - Que dire de l'absence de « périodes de professionnalisation » dans la branche ? Cela s'explique sans doute là encore par le public qui constitue les effectifs salariés, qui ne font pas partie, dans leur grande majorité, du « cœur de métier » et ne justifient donc pas des efforts de professionnalisation aussi forts que dans d'autres branches. Peut-être est-ce lié au faible nombre de contrats aidés ?
 - Les formations touchent essentiellement de jeunes femmes employées ; s'agit-il d'une formation à l'entrée dans le métier ?
 - Le faible nombre de salariés explique-t-il le faible taux d'accès à la formation des salariés de cabinets médicaux ?